

## COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

### EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/03/21  
N° 06

**DATE DE CONVOCATION :**

16 MARS 2023

**DATE D’AFFICHAGE :**

16 MARS 2023

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

**Étaient présents :** Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Patrick BOULAY, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Christophe GOUSSÉ, Viviane GROUARD, Sylvie HÉRON, Julie HEUZARD, Karine NÉEL, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON

**Étaient absents excusés :**

Martine MALASSIGNÉ donne procuration à Christelle DEROYE  
Alain GALLET donne procuration à Jean COCHIN  
Philippe GAGNOT donne procuration à Guillaume TERTEREAU  
Laëtitia ROSSI donne procuration à Anaïs BOUCHER  
Lucas JUIGNÉ  
Magali LOUAZÉ

**Secrétaire :** Bruno TISON

**OBJET : Création de la commission de délégation de service public**

Dans le cadre des procédures relatives aux délégations de service public (DSP), l’article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales prévoit la création d’une commission afin qu’elle procède à l’analyse des candidatures et des offres.

Pour les Communes de moins de 3 500 habitants, la commission est composée de « *l’autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, et de 3 membres de l’assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste* ». Il est procédé selon les mêmes modalités à l’élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Les listes de candidats peuvent comprendre moins de noms qu’il n’y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Il a été demandé, par e-mail en date du 6 mars dernier, que les candidats se fassent connaître au plus tard le lundi 20 mars 2023 à 12 h 00.

Il convient donc de procéder à l’élection de 3 titulaires et 3 suppléants pour siéger au sein de la commission de délégation de service public.

*Présentation des listes*

Titulaires :

- Guillaume TERTEREAU
- Anne-Marie GARNIER
- Jean COCHIN

Suppléants :

- Jean-Claude BOULARD
- Anaïs BOUCHER
- Alain GALLET

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants afin de siéger à la commission de délégation de service public.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DESIGNE** à l'unanimité des membres présents et représentés les conseillers municipaux suivants afin de siéger au sein de la commission de délégation de service public :

Titulaires :

- Guillaume TERTEREAU,
- Anne-Marie GARNIER,
- Jean COCHIN

Suppléant :

- Jean-Claude BOULARD,
- Anaïs BOUCHER,
- Alain GALLET

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le vingt-et-un mars deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,  
Maire,

Publiée par voie électronique  
Le 5 avril 2023